

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue au centre communautaire, 520, chemin Déziel, lundi, le quatrième jour du mois d'août deux mille vingt-cinq (4 août 2025), à laquelle chacun s'est identifié et a participé, madame Diane Rivard, conseillère, monsieur Michel Goudreault, conseiller, monsieur André Bordeleau, conseiller, monsieur Louis Tremblay, conseiller, monsieur Claude Frigon, conseiller, monsieur François Bruneau, conseiller, formant quorum.

Tarification – station de lavage des embarcations

Considérant l'importance de prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les lacs du territoire municipal

Considérant que la Municipalité met à la disposition des citoyens et des visiteurs une station de lavage des embarcations;

Considérant la nécessité d'établir une tarification pour l'utilisation de cette station;

2025-08-366

Il est proposé par Michel Goudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil établisse la tarification suivante pour l'utilisation de la station de lavage des embarcations :

- 5 \$ pour les embarcations non motorisées
- 20 \$ pour les embarcations motorisées

Que cette tarification entre en vigueur immédiatement et demeure en vigueur jusqu'à modification par résolution du conseil.

Signé : / Claude Mayrand
Maire

ADOPTÉE
/ Anne-Claude Hébert-Moreau
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme du livre des minutes de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.
Donnée ce 5^e jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi j'ai signé ;

Marie-Pierre Gagnon
/ Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale adjointe
des services administratifs